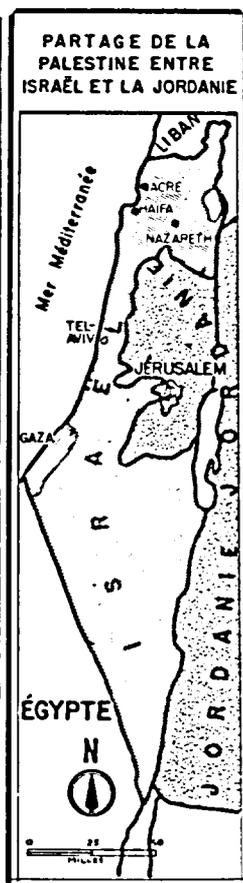
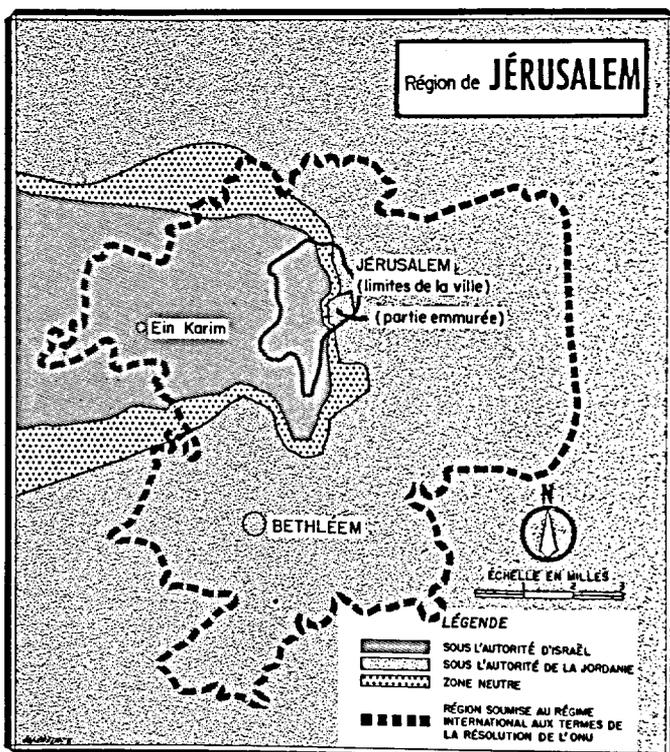


veraineté intégrale. Les propositions d'internationalisation modifiée ou « fonctionnelle » rallièrent plus de suffrages, mais, comme elles ne furent pas mises aux voix, il fut impossible de déterminer dans quelle mesure elles étaient appuyées. Le Canada, qui préconisait l'« internationalisation fonctionnelle », s'abstint de voter aux deux premières étapes; à la troisième, c'est-à-dire lors de la dernière mise aux voix au sein de l'Assemblée, le Canada vota l'internationalisation intégrale de Jérusalem pour des raisons qui sont exposées plus loin.

L'État d'Israël et la Jordanie s'opposèrent énergiquement au principe de l'internationalisation de la région de Jérusalem. Les deux États voulaient bien garantir la protection des Lieux Saints et leur accès aux visiteurs, sous réserve des considérations supérieures de sécurité nationale, mais le principe d'un « contrôle international effectif » leur répugnait à tous deux et tous deux signifièrent leur intention d'y résister.

Le plan d'internationalisation intégrale

La résolution tendant à l'internationalisation intégrale, adoptée par l'Assemblée le 9 décembre 1949, avait été rédigée par l'Australie, puis modifiée par le Salvador, l'Union soviétique et le Liban. S'y rallièrent treize des vingt États de l'Amérique latine de même que les cinq membres du Bloc soviétique



Sur le plan ci-dessus, on voit l'emplacement de la vieille enceinte de Jérusalem par rapport à l'agglomération d'aujourd'hui; en pointillé, le pourtour de la région qui passerait sous autorité internationale. La carte à droite montre le passage du littoral d'Israël à Jérusalem.

New York Times